

DEC212551DR02

**Décision portant nomination de M. Nicolas Vogt aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer (DIG-CANCER)****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer et nommant M. Antonin Morillon en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire en date du 08/10/2020 ;

Considérant que M. Nicolas Vogt a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 18/05/2021 au 20/05/2021 et du 15/06/2021 au 17/06/2021 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Nicolas Vogt, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR3244 intitulée Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer à compter du 18/06/2021.

M. Nicolas Vogt exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Nicolas Vogt est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/07/2021

Le directeur de l'unité  
Antonin MorillonVisa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique DebisschopVisa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie  
Stéphane RégnierVisa du directeur du Centre de Recherche de l'Institut Curie  
Alain Puisieux